



**Les actes des conférences
des 10 ans de l'AAM**

Jeudi 18 juin 2026

Les assureurs mutualistes
dans un monde en transition



Les assureurs mutualistes confrontés à un monde en transition

Thierry Martel,
Président de l'AAM

L'Association des assureurs mutualistes (AAM) a célébré le 18 juin 2026 le dixième anniversaire de sa création. À l'heure où le monde est confronté à trois défis majeurs, démographique, climatique, numérique, « l'intérêt collectif demeure notre meilleure protection individuelle », a assuré le président de l'AAM, Thierry Martel.

Les valeurs mutualistes sont pertinentes pour répondre aux trois défis contemporains de grande ampleur. C'est l'une des conclusions du colloque organisé par l'Association des assureurs mutualistes (AAM), le 18 juin 2026, à Paris, sur le thème : « *Les assureurs mutualistes dans un monde en transition* ». Cette manifestation marquait les dix ans de sa création.

Défi climatique d'abord. « *C'est la transition environnementale qui bouleverse nos repères et fait évoluer la sinistralité de manière inédite* », a indiqué le président de l'AAM. « *Nous devons garantir l'assurabilité*

de nos régions, orienter nos investissements de manière éthique et inciter nos communautés d'assurés à adopter des comportements plus vertueux », a précisé Thierry Martel.

Défi numérique ensuite, avec, notamment, le développement croissant de l'intelligence artificielle. « *L'IA doit être un levier de performance technique pour mieux anticiper, mais elle ne doit jamais effacer la relation humaine, la confiance et l'accessibilité que nous devons à nos sociétaires* », juge-t-il.

Enfin, le vieillissement de la population pose des questions d'ampleur, en particulier celle de la pérennisation de notre modèle social. La problématique n'est pas que financière, elle est aussi humaine. « *Comment accompagner la dépendance et protéger le corps humain tout au long de la vie sans exclusion ? Là encore, les notions mutualistes d'équité, de réciprocité et de solidarité intergénérationnelle apportent les réponses les plus durables* », affirme Thierry Martel.



QUATRE PERSONNALITÉS PARLENT DU MUTUALISME

Bernard Cazeneuve,
ancien Premier ministre

// Le mutualisme, c'est une certaine conception de la société, une certaine relation au marché. Aujourd'hui, la solidarité entre les territoires, comme entre les individus, a tendance à s'effacer. Or, dès l'origine, le mutualisme a posé comme principe qu'il y avait une communauté de valeurs. Ainsi, l'entraide et la solidarité ont prévalu dans la mise en place de dispositifs assurantiels de protection des individus. **//**

Enrico Letta,
ancien Premier ministre italien, président de l'institut Jacques Delors

// Le mutualisme est l'Europe. Celle-ci vit les valeurs du mutualisme au quotidien dans la façon de travailler au niveau européen. On ne s'en rend pas suffisamment compte au sein des différentes institutions, ce qui est injuste. L'esprit du mutualisme doit être central. **//**

Sibyle Veil,
présidente de Radio France

// Le mutualisme, c'est à la fois une idée simple et radicale : on est plus fort ensemble que seul. C'est radical parce qu'en réalité très peu d'acteurs en font leur modèle. Aujourd'hui, on doit tisser des liens de confiance. La confiance repose sur un principe d'indépendance, comme celle que les mutualistes ont notamment vis-à-vis des intérêts de court terme. La solidarité remet de l'éthique dans une période où tout change rapidement. **//**

Benoît Hamon,
ancien ministre, président d'ESS-France

// Les principes du mutualisme sont d'une incroyable modernité quand on les met en regard des grandes transformations que connaît l'humanité : la transition démographique, le dérèglement climatique et, enfin, la révolution digitale. **//**

Risque climatique : comment construire la réponse assurantielle ?

Face à la hausse attendue de la sinistralité, la pérennisation du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (« CatNat »), mécanisme de solidarité nationale créé entre l'État et les assureurs permettant l'indemnisation des dommages liés à des catastrophes naturelles, apparaît comme une nécessité. Autre piste : une coopération entre l'ensemble des assureurs.

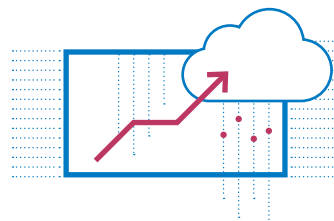
Les chiffres sont inquiétants et la tendance l'est tout autant. Selon la Banque des territoires, le coût des événements climatiques a atteint, en 2024, 5 milliards d'euros en France. Un montant qui témoigne « de la hausse considérable du coût des catastrophes naturelles depuis les années 1980 », note cet organisme. Alarmiste également un rapport de l'Agence européenne de l'environnement, publié en 2024 et intitulé « Évaluation européenne des risques climatiques ». « Si aucune mesure décisive n'est prise aujourd'hui, la plupart des risques climatiques recensés pourraient atteindre des niveaux critiques, voire catastrophiques, d'ici la fin du siècle », écrivent les experts.

Ces risques engendrent des coûts humain, écologique et financier considérables. Ainsi, « le coût de la sinistralité climatique a été multiplié entre 3 et 4 en 10 ans », a rappelé Adrien Couret, directeur général d'Aéma Groupe. Pour ce dirigeant, « une hausse des températures de 4 degrés sera toujours assurable, mais pas pour tout le monde. La société commence à avoir une lecture sociale du risque climatique ». Cette évolution fait également craindre à Michel Lepetit, vice-président du Shift Project, un groupe de réflexion sur les défis climatiques, un désengagement « des régimes privés de réassurance » sur ces risques.

« Lemaître mot, c'est la coopération »

Comment réagir ? En premier lieu, assurer la pérennisation du régime CatNat, un régime « efficace, fortement solidaire que le monde entier nous envie », assure Michel Lepetit. Il s'agit d'un dispositif créé entre l'État et les assureurs permettant l'indemnisation des dommages causés par un événement naturel (notamment inondation, sécheresse, mouvement de terrain, coulée de boue et séisme) de grande ampleur. Financé par une surprime de 20 % sur l'ensemble des contrats d'assurance de dommages aux biens (lire aussi l'encadré ci-dessous), ce régime est confronté à la hausse attendue de la sinistralité.

« Il y a trois ans, nous n'avions plus de réserves et nous ne sommes pas la Banque centrale européenne ! Nous n'avons donc pas la possibilité d'imprimer de la monnaie. Mais aujourd'hui, nous avons réussi à stabiliser ce régime. Toutefois, il est très probable qu'il faudra revoir régulièrement la prime. Je propose que ce soit tous les cinq ans », avance Jacques Le Pape, président de la Caisse centrale de réassurance (CCR), le réassureur public.



Fonds Barnier : une difficile transparence

Sénatrice des Hauts-de-Seine, Christine Lavarde est l'auteure d'une proposition de loi en 2024 intitulée « Régime des catastrophes naturelles, prévenir la catastrophe financière ». Ce texte a été adopté à l'unanimité par le Sénat, mais n'est toujours pas inscrit à l'agenda de l'Assemblée nationale. « Je ne pense pas qu'il sera examiné avant la fin du quinquennat », regrette-t-elle.

Ce texte vise également à élargir le champ d'intervention du Fonds Barnier. Institué en 1995 par le ministre de l'Environnement de l'époque, Michel Barnier, ce fonds est destiné à financer la prévention et la protection contre des risques naturels d'un territoire. « Aujourd'hui, ce fonds ne peut intervenir que sur un territoire couvert par un plan de prévention des risques naturels. On demande à une commune de constituer ce plan au regard de sa situation géographique, du bassin hydraulique ou elle se situe, de son sol... Or, une commune peut subir des dommages importants, notamment en raison des remontées de nappe, sans être couverte par un tel plan de prévention », explique-t-elle.

En 2026, 470 millions d'euros devraient être récoltés au titre de la surprime de 12 %. Mais depuis 2021, cette somme n'est pas directement affectée au fonds Barnier, mais versée au budget général. « Même quand il existait une comptabilité spécifique, j'ai eu beaucoup de mal à reconstituer les flux de recettes et des dépenses pour m'assurer que tout ce qui avait été collecté avait bien servi à mettre en œuvre des politiques de prévention », déplore Christine Lavarde.

Pour sa part, Adrien Couret plaide pour que les assureurs « *puissent continuer à tarifier correctement le risque climatique* ». « *Actuellement, nous sommes contraints par des règles fiscales qui nous empêchent de le provisionner d'une manière dynamique* », regrette-t-il. Quant à l'exposition aux risques, il appelle à l'élaboration d'une réponse « *construite et collective* » comme l'aménagement du territoire pour des zones à risques. « *Il faudrait se mettre autour de la table pour élaborer des dispositifs de financement adéquats* ».

« *Le maître mot, c'est la coopération* », lance Michel Lepetit. « *Toute la question est de trouver les moyens d'une coopération. Je pense que le secteur assurantiel est trop divisé, alors que le secteur mutualiste peut être uni. Mutualistes, faites des propositions en la matière, inventez de nouveaux modèles !* », a exhorté le vice-président de Shift Project.

Bâtiments : viser le long terme

Si la réponse assurantielle est centrale, agir en amont l'est tout autant. Prenons l'exemple des bâtiments. « *Le premier émetteur de gaz à effet de serre, c'est le transport, puis, juste derrière, la construction des bâtiments. Du fait de cet impact sur l'environnement, nous avons une obligation de prescription concernant les modalités de réalisation* », observe Astrid Weill, directrice générale de Groupama Immobilier. Pour elle, une époque est révolue, celle de la construction « *d'immeuble kleenex* ». « *Il faut désormais intégrer le changement climatique dès la conception d'un immeuble et construire en visant le temps long* », affirme-t-elle.



Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre

Les « valeurs sociales », antidotes à la violence

Une des caractéristiques de nos sociétés est la « *montée de la violence* », déplore Jean-Pierre Raffarin. « *La brutalité est partout : dans le débat politique, à l'Assemblée nationale comme ailleurs, dans la rue, sur le plan international avec la guerre sur tous les continents* », constate, l'ancien Premier ministre. « *Au total, c'est le droit qui recule et la force qui avance* », estime-t-il.

Face à ce constat, il y a urgence à engager une réflexion collective sur « *nos valeurs sociales* ». « *La première d'entre elles est une valeur de civilisation : c'est le respect de l'autre. Au fond, la dignité est la seule véritable égalité dans ce monde. Nous avons tous droit à la même dignité. C'est cela qu'il faut faire respecter* ».

La valeur de « *sobriété* », poursuit l'ancien locataire de Matignon, nécessite aussi d'être promue pour sortir du tout-polémique qui n'aboutit qu'à « *brutaliser tout débat* ». Enfin, la solidarité est, dans ce contexte, essentielle pour réussir le « *vivre ensemble* ».

« *Ces trois valeurs sont au cœur du mutualisme. Elles poursuivent des logiques de rassemblement, et non des logiques de radicalisation* », affirme Jean-Pierre Raffarin.

L'évolution du risque à l'heure de l'IA

Une conviction : l'intelligence artificielle (IA) va fortement impacter l'activité d'assurance. Une inconnue : est-elle assurable ?

C'est une certitude partagée par l'ensemble des intervenants : l'IA va considérablement bouleverser l'activité d'assureur, tant au niveau des métiers que du risque. « *Ce que l'assureur continuera à faire mieux que l'IA, c'est la relation humaine* », pronostique Stéphane Duroule, Directeur général Offres et Services chez Covéa. Pour le reste, le secteur entre dans une période d'incertitudes.

« *L'IA dope le risque cyber qui est déjà très élevé. Depuis 9 ans, France Assureurs établit une cartographie des risques. Le risque cyber arrive en tête devant l'environnement économique, le climat et l'environnement politique* », explique Florence Lustman, présidente de France Assureurs. Comment, dès lors, éviter, ou réduire, les effets délétères de l'intelligence artificielle ? La voie de la réglementation est-elle une solution ? « *Il en faut une, bien sûr mais aujourd'hui nous sommes handicapés par un cadre trop strict. Avec le règlement européen IA Act, on a tout réglementé avant même de savoir ce que serait l'impact de l'IA. Une simplification des règles est nécessaire tant au niveau européen que français* », estime Frédéric de Courtois, président d'Insurance Europe. « *Par ailleurs* », regrette-t-il, « *nous n'investissons pas assez dans ce domaine et nous avons un problème de souveraineté* ».

Le développement exponentiel de l'intelligence artificielle pose d'ores et déjà la question suivante : est-elle assurable ? « *La difficulté est que nous n'avons pas de données sur la sinistralité liée à l'IA. En outre, la dimension systémique de l'intelligence artificielle fait que la chaîne de responsabilités n'est pas toujours très claire entre le producteur, celui qui exploite et les tiers* », fait valoir Philippe Guyonnet-Dupérat, sous-directeur assurances à la Direction générale du Trésor.

Pour Frédéric de Courtois, « *à ce jour, nul n'est capable de dire si l'IA*

est assurable, mais on y travaille ». « *Prenez le risque cyber : on connaît bien les petits risques mais on ignore les conséquences de ce que serait une grande catastrophe comme un blocage du Web au niveau mondial pendant une semaine, par exemple* ».

La forte vulnérabilité des collectivités territoriales

Bien identifié par les assureurs, le risque cyber est parfois sous-estimé, notamment de la part des petites entreprises. « *Notre objectif est d'augmenter la cyber résilience de l'économie. Autrement dit, comment être résilient après une attaque cyber ? Il faut travailler sur le développement du marché. En matière de demande, pas assez de PME sont couvertes* », regrette Philippe Guyonnet-Dupérat.

En contre-point, Florence Lustman estime que l'évolution de la demande comporte des points positifs. « *Le nombre de contrat cyber a augmenté de 11 %. Il faut aller plus loin, et pour cela faire œuvre de pédagogie. C'est au moment de la souscription des contrats que les assureurs doivent véhiculer un message de prévention auprès des entreprises. En revanche, tout reste à faire avec les collectivités territoriales. Si 90 % d'entre elles se savent vulnérables à ce risque, elles ne sont qu'1 % à être assurées* ».

Assurance et prévention forment un couple indissociable. « *Je sais assurer Airbus, mais je ne sais pas assurer une PME qui ne fait pas de prévention. En France, nous avons des PME qui ont un sinistre par an ! Ce n'est plus de l'assurance, c'est une certitude* », témoigne Frédéric de Courtois.

Assurabilité et nouvelles mobilités

D'une manière globale, les évolutions technologiques font apparaître de nouveaux risques. Prenons le cas

PAROLES DE PRÉSIDENTS

Pascal Michard (Aéma Groupe)

« *On parle souvent du mutualisme comme héritage, mais cet héritage n'est pas une répétition. Aujourd'hui, il est surtout un projet entrepreneurial, c'est-à-dire une capacité à conjuguer performance économique et utilité sociale.* »

Christian Aubin
(Mutuelle de Poitiers Assurances)

« *Il faut que nos sociétaires deviennent des « actionneurs ». Autrement dit, qu'ils soient actifs au sein de nos entreprises. À nous de les inciter pour, ainsi, faire vivre le mutualisme.* »

Yves Pellicier (Maif)

« *En 2026, à l'heure du chacun pour soi, le mutualisme répond à un besoin de sens et à une soif d'engagement citoyen.* »

Laurent Poupart (Groupama)

« *Le mutualisme, c'est un état d'esprit et la conviction que la meilleure façon de se protéger est la solidarité entre les hommes et les femmes d'une même communauté.* »

de la voiture. « *Avant, notre métier était assez simple. On assurait un véhicule, un conducteur et un type d'usage. Aujourd'hui, on assiste à une tendance forte qui privilégie l'usage ponctuel d'un véhicule plutôt que sa propriété. Autre tendance : le multimodal. Autrement dit, pour effectuer un trajet, je peux associer le mode individuel et le mode collectif. Tous ces changements modifient la nature du risque. A nous donc d'adapter la protection que l'on doit apporter à nos assurés* », indique Stéphane Duroule.

Les défis lancés par le vieillissement de la population

Les dernières prévisions démographiques prévoient une baisse des moins 45 ans et une hausse des plus de 65 ans à l'horizon 2070. Comment adapter le système de santé et celui des retraites à cette évolution ?

Les prévisions de l'Insee illustrent l'ampleur du défi posé par le vieillissement de la population. Dans une note publiée le 8 juin 2026, cet institut estime que d'ici 2070, « le nombre d'habitants de moins de 45 ans baisserait de 8,9 millions, tandis que celui des personnes âgées de 45 à 64 ans serait quasi stable et celui de 65 ans ou plus augmenterait de 5,8 millions ».

Cette évolution, si elle se confirme, ne manquerait pas d'avoir des impacts majeurs sur notre modèle social et sur son financement. Déjà aujourd'hui, relève Éric Chenut, président de la Mutualité Française, « les dépenses de santé des 75 ans et plus sont quatre fois supérieur à celles des 30-50 ans. À l'avenir, se soigner va coûter plus cher. Il faudra faire des choix collectifs en particulier en réorientant les dépenses vers la prévention, la gestion du risque. C'est indispensable ! ».

Pour Éric Chenut, « l'urgence est d'arrêter de prendre des mesures compatibles, court-termistes. Depuis des années, on débat essentiellement du curseur entre l'assurance maladie obligatoire et les compléments alors qu'il faut réfléchir à une vraie stratégie de prévention, également en matière de dépendance ».

La prévention : si l'objectif fait consensus, sa mise en œuvre nécessite des actions à plusieurs niveaux, ce qui la rend complexe. Au niveau de l'usager, « il faut se dire qu'on a un capital santé à faire prospérer ou éviter qu'il se dégrade. L'éducation à la santé est primordiale tout autant que la prise de conscience individuelle », explique Christophe de Jaeger, médecin physiologiste et président de la Société française de médecine et physiologie de la longévité. Toutefois, la prise de

conscience se heurte à un obstacle psychologique, reconnaît ce praticien. « Les bénéfices de l'investissement en santé ne se voyant que 15 ou 20 ans plus tard, c'est compliqué d'y souscrire », poursuit-il. Pour Fabrice Heyriès, directeur général d'AG2R La Mondiale, il faut accompagner les usagers en développant « des outils d'accompagnement digitaux, de coaching humain... ».

La responsabilité individuelle, si elle est nécessaire, ne suffit pas, car, comme l'a rappelé Éric Chenut, « la santé dépend aussi d'autres déterminants, comme le travail, le logement, les conditions de vie... » « Il faut avoir une vision concertée, interministérielle sinon ça ne marchera pas ».

Pour que la prévention soit source d'économie, changeons de paradigme, propose Bastien Marchive, député des Deux-Sèvres. Un exemple : « Si je me rends chez un médecin pour un simple rhume et que celui-ci me prescrive une boîte de Doliprane, cette dernière me sera remboursée. Pour la collectivité, le coût total reviendra à environ 40 euros puisqu'il faut intégrer le tarif de la consultation. Pour moi, le Doliprane ne devrait être pris en charge par la Sécu que si l'usager va directement à la pharmacie ».

Retraite : quatre pistes d'évolution

Outre la santé, c'est également le système de retraite qui sera percutée par cette évolution démographique. « Actuellement, la France consacre 407 milliards aux retraites, soit un quart de la dépense publique. C'est 30 fois les dépenses allouées à la justice. Depuis 30 ans, on n'aborde pas en profondeur trois questions importantes : celle de l'équilibre financier du système, celle du poids porté par les actifs

et donc de l'impact sur la compétitivité globale du pays et enfin, celle de l'adaptation du système pour le rendre plus lisible et moins inégalitaire », estime Marie-Pierre de Bailliencourt, directrice générale de l'Institut Montaigne.

Ce think tank a identifié quatre voies d'évolution. La première est un retour à la retraite à 60 ans. « Les coûts augmenteraient de 80 milliards d'ici 2030, soit 2,5 points de PIB en plus », met-elle en garde. La seconde est un report de l'âge légal à 64 ans en 2030 puis 65 ans en 2033. « Dans ce cas de figure, il faudra continuer d'augmenter le taux d'emploi des seniors. »

Pour favoriser l'acceptabilité d'une réforme par les jeunes générations, à l'heure où les « boomers » sont considérés comme privilégiés, l'institut Montaigne prône de « faire porter aux retraités un effort particulier avec la fin de leurs avantages fiscaux. Les gains escomptés seraient de l'ordre de 60 milliards », explique sa directrice générale.

Dernière option : « créer un régime universel basé sur un âge pivot » qui permettrait de bénéficier d'une pension minimale. Chacun pourra choisir de partir plus tard que cet âge selon ses possibilités et ses désirs.

La capitalisation peut-elle être une piste prometteuse ? « Il faut tordre le cou à cette idée qu'elle remplacera le système actuel. Aujourd'hui, les cotisations prélevées pour la retraite par répartition sont de plus de 400 milliards, comme cela a été dit. Les cotisations pour la capitalisation atteignent 20 milliards par an. Nous ne sommes pas dans le même ordre de grandeur ! », juge Fabrice Heyriès.